France conquérante, chevaleresque, aux idées genéreuses, il a fuit la France qui a accepté la cordiale entente avec l'Angleterre, qui a payé l'indomnite l'ritchard, qui a battu des mains à tontes les homilations qu'on lui fuisait subir, qui a courbé tristement la tête et a dévoré tous les affronts. A la soif de la gloiprincipes religious qui ont fait son bonhour, il a substitué les vices effrenés des infames révolution nouvelle est venue lui faire sentir la loi du talion, le tiers-parti s'aveugle encolui du socialisme serait la ruine complète de la France. Une fois de plus encore et jusqu'à la ruine complète de la société, viendra-t-il donc compliquer la situation! Trop riche et socialiste ne pourra t-il jamais vaincre cotte l'Angleterre, elle qui peut parler si hant quand livrer an joug de la démagagie socialiste, et si le tiers-parti est du grand parti de l'ordre! Quelle monstrucuse facétie!!!

La grande armée parlementaire est rentrée dans son camp. Le petit corps de garde chargé de garder le terram pendant le repos du corps d'armée est enfin liencié. Pendant que l'armée n'était pas la ces sentinelles avancées ont bien souvent crie le qui virc, le fameux: pussez un large, preuez garde à vous, ils n'out point crié aux armes! Et le chef du poste, quand il a rendu compte à l'état major généeffet, il n'y avait rien de nonvenu à dire pour les représentants d'un grand peuple. Pouvaitn'était pis possible en présence du message si rassurant où le système de l'abnégation semble décidément l'emporter sur le système de la persévérance.

Monseigneur Jean-Paul-Gaston de Pins. dernier descendant des fumaux princes de Gaston de Foix, archevêque in partibus d'Amasie, ancien administrateur apostolique de Lyon, a rendu sa belle ame à Dieu samedi dernier 30 novembre, à 8 henres du matin, à l'âge de 86 lui avez amour et tout ce que Lyon renferme d'ames chrétiennes a pris part au denil général. Pendant vingt ans que Mgr. Gaston de Pins a administré le vaste diocèse de Lyon, il s'est fait constamment admirer par sa saintele et sa haute pière. Modèle de douceur et de charité angéliques, il s'est constamment attaché tous les cœurs par les plus admirables qualités. Que de fois dans ma jeunesse il laisser percer tout mon mépris. m a béni! et chaque fois que sa hénédiction descendait sur ma tête j'étais pieusement attendri de la physionomie si calme et si sainte du vénérable archevéque. Que n'ai-je le temps avant de clore cette lettre d'entier dans quelques détails sur une vie si précieuse aux yeux de Dieu. Mais j'espère pouvoir vous envoyer bientôt une petite notice sur la vie du saint prélat. Après la mort du cardinal Fesch. archevêque de Lyon, que des liens de famille ayec Napoléon bannissaiem de France, il fut grandement question de nommer Mgr de Pins définitivement archevêque de Lyon; mais par diverses considérations, il s'y refusa. En quitant le siège de Lyon il alla s'ensevelir à la Grande Chartreuse où il demeura deux ans dans cette solitude : mais les médecins avant décidé Mgr. à changer de climat et le Pape le îni ayant ordonne, il revint à Lyon, se fixer d'abord à l'ancienne demeure des Chartreux, puis à la maison de la paix à côté de Fourvieet quoique dans un état d'agonie depuis 3 se- | circonstance en considération.

maines, sa haute pièté ne lui permettait pas d'interrompre un seul jour la récitation de son bréviaire, et il s'est offorce encore la veille de sa mort d'ouvrir ses lèvres pour dire les vépres et les complies à son heure accontance. Loin de pâlir à l'heure du trépas, son cœur tressaillit de joie dans la ferme confiance de recevoir re, il a substitué la soif matérielle de l'or ; aux | enfin sa récompense après tant de combats, tant de souffrances endurées surtout dans ses dernières années pour l'amont de Jésus-Christ. Tout jouissances et l'impiété; et anjourd'hui qu'une | ceux qui ont été témoins de la sublime résignation du saint prélat, de son dévouement, de son conrage pendant une si longue carrière, le dans le Bas-Canada, n'ont pas d'ssipé nes re an point de se croire possible en France ; il regarderont comme un des plus beaux modèles ne comprend pas que son pouvoir bâtard et des vertus sacordotales, comme un saint archeinique n'a pas la puissance de résister à la vêque qui occupera toujours une grande place dema gogie, et que son avenement comme ce- | dans l'histoire de l'église de Lyon. Ses funérailles ont en lieu le 2 decembre. Un immense concours de fidèles s'émit rendu sur le passage du cortège. Tous les prêtres de Lyon, une députation des prêtres du diocèse, une députrop orgueilleusement despotique pour se faire tation des petits et du grand seminaire assistaient à cette funèbre cérémonie. Une soule haine qu'il porte à tout ce qui est au-dessus de considérable soivaient le convoi qui était ferlui ? Le tiers-parti à trahi et reiné la France | mé par un fort détachement de troipes de lidans toutes les crises qu'elle a cues à traverser, gue. Mgr. le cardinal archevêque à reçu le it l'a vendue tour à tour aux puissances étran- | corps à l'entrée de l'église de Notre-Dame de gères; il l'a faite le très-humble servante de Fourvières où une grand messe a été chantée et le cortège s'est remis en marche vers elle est bien dirigée. Aujourd'hui, par ses l'église de St. Irénée, où le corps du saint arexploits et par ses intrigues, il risque de la chevêque a été déposé suivant son dernier désir dans le caveau de la chapelle de St. Jn. Dieu dans sa rigourouse instice a décidé qu'el- bin, ancien archevêque de Lyon. Vous vous le devienne bientôt un pays barbare, le tiers- étonnez, pent-être, monsieur, que de plus parti, après avoir amené le règne abrutissant grands hot deurs n'aient pas été rendus à ces des communistes, la fora rayer du catalogue restes mortels ; mais sa dernière volonté a été insuffisants." des nations civilisées. On dit pourtant que | celle-ci: " Après ma mort, mon corps sera por-" té dans l'église de Fourvières, où les prières mon corps dans mon tombeau que j'ai construit dans una chapelle de St. Jubin que j'ai choisie pour ma sépulture."

Le respect que l'on doit aux dernières volontés de cet illustre mourant, seul a empêché l'autorité exclésiastique de rendre à ces restes ral, il a pu dire avec vérité : rien de nouvenu ! En | vénérables les honneurs qu'ils auraient dù recevoir dans l'église primatale. Le 5 décembre, un service solennel a été célebré dans on revenir sur ces petites escapades présiden- l'église primatiale; Mgr. le cardinal archevetielles et ministérielles. Non, en vérité cela que a officé. Et le 9, toutes les paroisses du tes leur seraient acquises dans les deux hypo hocése en ont célébré un.

Le 3 du conrant, à 8 heures à été célébrée la messe de la propagation de la foi dans toutes les glises de Lyon; Mgr. Franzoni, archevêque de Turit, a officié dans l'église primamatiale au milieu d'un grand concours de fidèles. Vons savez que Lyon est le berceau de cette œavre si éminemment pieuse.

Les affaires étrangères sont de la hante science, mais elles sont passablement indéchiffraans. Tonte la population Lyonnaise parle de bles. L'Autriche et la Prusse se battrontelles, ou ne se battront-elles pas ? C'est un tel gachis, une telle confusion que je déclare pour le moment n'y rien connaître. Le vent change | la fois du temps, de l'expérience et la plus chaque instant ; tantôt il est à la guerre fantôt à la paix. Mais on s'attend généralement à une | dante d'un fonctionnaire étranger aux influenrupture complète entre les deux puissances. Les Anglicans jouent un rôle inqualifiable; j'aime mienx garder le silence plutôt que de

M. L. M. C.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 31 DECEMBRE 1850.

Première Page: - Correspondance Lyonnaise.

La sète de Noël nous ayant enlevé une portion considérable de temps, il nous a été im-

Cathedrale, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a confere l'ordre sacré de la prêtrise à MM. F. A. Jacques dit Duhant, de l'Ordre de St. Viateur, L. Brunelle, L. I. Martel, M. Duprat, O. Désorcy:

Instruction Publique.

Les arguments du Journal de Québec du 21 en réponse à nos propres observations touchan la surintendance de l'instruction élémentaire doutes au sujet du système qu'il propose, et, nous le disons franchement, ne nous semblent pas entégoriques. Du reste, l'importance de la question, la nécessité d'une solution exacte, nous feront changer d'avis sans peine si la plausibilité des raisonnements vient au secours de la thèse que nous combattons. Nous ne rèsisterons pas à la conviction qui découlera de pareille source. En attendant, nous nous faisons un devoir d'indiquer en quoi les remarques du Journal nous paraissent peu calculées à produire ce résultat, et nous le citous textuellement à notre tour :

"Tres Mélanges admettent que les causes d'opposition à l'enseignement, qui se manifestent dans quelques localités, devraient être mûrement étudiées : mais ils ne disent pas que le mode choisi pur le surintendont donc conduire à un prompt on même à un bon résultat tardif,et ils ont raison, parce que dans la plupart des cas it n'obtiendra pas de renseignements on ne recevra que des renseignements incomplets et

Nous n'avons pas dit, il est vrai, quel résult et nous espérions du mode choisi; mais nous ordinaires seront chantées et suivies d'une | n'en commissons pas encore de plus propre grand'messe, et sans m'arrêter dans aucune | à atteindre le but en contemplation. Le moyautre église, on m'accompagnera de soite en suggéré est l'enquête sur les lieux : nous dans l'église St. Irénée où l'on déposera apprécions cet expédient comme entrainant à une dépense énorme, et nons sommes à apprendre en quoi consiste la sapériorité qu'on veut lui attribuer sur tout autre. Nous pensons que la véracité des attestations transmises vant bien celle des reponses faites en prèsence des commissaires-enquêteurs. La probité des personnes interrogées n'est pas exposée à faillir dans un cas plus que dans l'antre. Quant aux déguisements on aux refus de répondre concertes à l'avance, les mêmes facilithèses. Il convient aussi de noter que les communications fournies à des commissaires pourraient se ressentir de l'influence des passions et des préjugés locaux au lieu que des renseignemens écrits et acheminés en secretpor tent avez eux la garantie d'indépendance et delliberté entière à ceux qui les fon parvenir. An surplus, on ne saurait lire si les commissaires n'apporteraient pas dans leur recherches un esprit de système ou de préjugé pent-être, qui dominerait leurs procédés et imprimerait à leurs mesures un caractère de partialité ou d'injustice dans une opération qui demande à grande circonspection. La position indépences quelcouques, et. par là même, désinté resse, ne nous parait pas susceptible des memes inconvénients.

Nous avions soutenu que la position de mi nistre pourrait influer désavantageusement pour l'education sur la charge de surintendant, si ce dernier devait être ca même temps un membre du cabinet. Le Journal nous ré-

" Si le surintendant était comme les juges indépendant du gouvernement, de l'opinion publique et même de leurs obligations les plus sacrèes, nous comprendrions la force des misons données par les Mélanges; mais si cette indépendance n'existe pas et si le surintendant est exposé à subir les instinences de la politique parce que le ministre dispose à son gré de sa situation, le raisonnement des Mélanges ne vant plus rien. Le ministére,en le supposant toutefois capable de le fuire; influera dans son intérêt, sur les décisions et les actes du surintendant, tout en lui en laissant la responsabilité ostensible et l'odieux; possible de mettre sous presse à l'heure or- tandis que, si le surjutendant était ministre dinaire vendredi. Nous prions bien respectuen- outre que l'on saurait à qui donner la responres où il a terminé ses jours. Charge d'années sement no abonnés de vouloir prendre cette sabilité de ses actes, son action serait directe et puissante, prompte et efficace toujours. D'a-

ORDINATIONS. - Dimanche dernier, dans la près le raisonnement des Mélonges, il ne devrait y avoir ancun département public soumis au contrôle d'un homme pelitique, sons le du dehors, et il fandrait admettre que le systême odieux qui a pesé sur le pays depuis la et le mieux adapté à nos besoins."

Nons pensions, et ce sentiment est encore chez nous le même, que le surintendant des écoles est politiquement indépendant du gouvernement. Cela n'est il pas vrai ? Or, si on admet que, d'après le système actuel, ce fonctionnaire est en-dehors du contrôle des influences politiques, il faut bien le reconnaître indépendant sous ce rapport. La commission qu'il tient durant bon plaisir, l'assujettit naturellement à l'autorité qui peut la lui ravirpour justes causes, mais ne peut le destituer pour cela même qu'il exerce ses fonctions avec le plus de dégagement et d'impartialité. Telle est sur ce point notre manière de voir, et quelques moments de réflexion femient ressortir avec évidence plusieurs graves considérations qui la motivent.

Nous n'admettons pas que l'on puisse infèrer de notre raisonnement qu'il ne devrait y avoir aucua département public soumis au contrôle d'un homme politique. Non : nous ne sommes pas de cet avis à l'égard de chacun des departements publics; seulement nous ne vondrions pas que tous sans exceptions subissent un pareil contrôle, et l'une de nos exreptions touche à l'office du surintendant des écoles. Nous prions le Journal de nous tenir compte de cette distinction.

Lorsqu'il s'agit de donner une base équitable à un système d'administration quelconque, il convient, pensons-nons, de prendre la thèse générale pour guide, abstraction faite des personnes appelees à en effectuer l'application. Ainsi, nous n'avons pas eru que le ministère serait capable d'influencer le sorintendantministre; nous no raisonnons que sur le danger et la possibilité de l'emploi d'une influence indue, dans des cas donnés, sous une administration on sons une autre, dans la succession des ministères qui se remplaceront dans

D'après ce qui précède, on ne saurait nous reenser avec justice de reconnaître pour *équi*cble" le système odieux qui a pesé sur le pays depuis la conquête jusqu'en 1812." Mais nons devous ajouter que dans le présent système d'éducation, le surintendant offre dans son inamovibilité même, une garantie de stabilité que n'atlectera jamais la chûte d'un cabinet on la retraite des hommes du pouvoir. Un simple regard sur le passe convainera de ce fait les plus incrédules.

Quant à l'action directe et puissante, prompte ct efficace toujours, que le Journal attribue au ministre-surintendant en perspective, nous ne pouvous voir dans cette assurance qu'un moyen de décider la question par la question ellemên.e, en d'antres termes, une pétition de principes.

Nous aurions à proposer d'autres objections que nous considerons être de quelque imporlance contre l'idée mise au jour sur la matière l que nous discutons; car nous n'admettrons pas de suite qu'il puisse être sons inconvénients de déléguer les fonctions de surintendant à deux ministres à la fois dont l'un serait le ministre surintendant est, et l'autre ministre surintendant ouest. Nous sommes d'ailleurs persuadés que l'administration des Ecoles, pour être efficace, doit occuper exclusivement le fonctionnaire qui en est chargé, et nons croy- côté, méconnue, en ce que le projet de tarif ons qu'ici encore l'expérience vient à l'appui de notre observation. Enfin,la question économique est certainement un côté sérieux du système : sons ce rapport, la multiplicité des surintendants ne scrait pas, selon nous, il s'en fant, bénéfice au compte de contribuables qui, un comme nous l'avois fait remarquer déja,se plaignent de ce qu'ils ont à débours r présentement. Nous remettons à un autre jour à donner quelque développement à ces idees,s'il est necessaire, devant aujourd'hui nous restreindre à cet aperçu de notre objet.

Retraite de M. Merritt.

On lit dans le Globe de Toronto: " Nous apprenons que l'hon. W. H. Merritt surent également l'augmentation des émolu-

s'est démis de sa charge de Commissaire en Chef des Travaux Publics en renoncant a son siège dans le cabinet Provincial. On prévoprétexte qu'il est exposé à subir les influences | vait depuis quelque temps que M. Merritt en arriverait à prendre ce parti, vu que ses plans financiers ne pouvaient nullement s'adapter à conquête jusqu'en 1842, est le plus équitable la politique avouée de l'administration; et nous royons que la retraite de cet honorable Monsieur ne résulte que de ce seul fait. Nons sommes heureux d'apprendre que M. Merritt s'éloigne du cabinet dans les meilleurs rapports d'amitié avec ses collègues, et qu'il doit contimer à remplir dans son département les devoirs de la charge qu'il vient d'abdiquer, jusqu'à ce que certaines affaires importantes liées aux Travaux Publics et actuellement en progrès, soient terminées."

Les Juges et le Barreau de Quebec.

Nous recevons par nos échanges de Québec, communication des procédés subséquents du barreau de l'ancienne capitale après la retraite solennelle qu'il fit en corps du lieu des séances judiciaires le 21 décembre au matin.

Le même jour, 21 décembre, au sortir de l'audience, les membres du barreau se rassemblérent incessamment dans le lieu ordinaire des réunions. Ils décidèrent de nommer un comité au balottage, pour la rédaction d'un rapport sur l'événement du jour, et préparer des résolutions conformes aux sentiments du barreau. A cet effet la réunion fut ajournée à 2 heures de l'après-midi du même jour. A l'heure indiquée, les avocats dont les noms suivent étaient retournés à la chambre des délibérations :

Chas. Panet, Ecr. Bâtonnier, Hon. R. E. Caron, C. R. Hon, F. W. Primross, C. R. W. McCord, C. R., Chabot, O. Stuart, D. Ross, A. Stuart, Drolet, Chambers. Pentland, Andrews, Secretan, Anderson, Lemieux, Gauthier, Ross, D. A. Langevin, Ahern, Soulard, Campbell, Cannon, J. A. Lemoine, Vannovous, Tessier, U. J. Cannon, J. Evanturelle, Langlois, Hulon, Légaré, C. Arnold, Casgrain, Tolt, Daly, Perrault, Pope, Burroughs, J. Irvine, Maguire, Plamoudon, Faucher, Chauveau, Delagrave, Tuschereau, Angers, Crémazie, Jones, Allen, Belleau, Rheaume, Baillairgé, Rich, Malouin, Fournier, Bossé, Légaré, P.DeChise, Lelièvre, Canchon, Austin. Cairns. O'Farrell, Glackemever. Thos. McCord. Vict. Tessier.

Le comité présenta son rapport exprimant

" 1 ° . Que le 20 février dernier, le Barreau de Québec députa einq do ses membres auprès des Juges ufin de communiquer avec eux sur la promulgation des nouvelles formes de procédure et celle d'un nouveau tarif d'honordires concernant les avocats, les sheriffs et les protonotaires, dans la vue de rendre ces modifications également équitables pour le publie et pour le Barreau;

" 2 °. Que cette deputation ayant reçu avis qu'il ne serait sait aucune altération aux règles de pratique non plus qu'au tarif, sans que le Barreau n'en fût préalablement informé, le Barreau s'en était reposé sur la foi de cette assurance, dans l'attente non-seulement d'un règlement juste à son égard, mais aussi comptant sur la courtoisie ordinairement en usage, et particulièrement sur celle que doivent mutuellement entretenir l'une envers l'autre l'administration judiciaire et le Barreau;

"3 Cue cette promesse fut partiellement exécutée par la communication faite au Barreau des règles de pratiques ; mais, d'un autre javait eté sonstruit à sa connaissance."

La suite de ce l'apport contenant une récapitulation de faits déjà connus, nous nous dispensons de le résumer entièrement, pour en venir aux résolutions annexées au rapport.

Ces résolutions passent le blame sur les Juges pour n'avoir pas réduit les droits de Greffe sur les procédures comme ils l'auraient dù faire, puisque la loi récente de judicature a désintéressé les protonotaires en les limitant à un anpointement fixe; cette omission, disent les résolutions, constituent " un oubli de devoir ainsi qu'un manque d'attention aux intéréts des jusciatibles,"et les rendant à leur teur justiciables de l'opinion publique " tant pour leurs actes que pour leurs omissions"acet égard.Elles cen-

porteur. Je suis parti, arrivé je ne sais ment sur son lit. comment, mais enfin me voilà, et voici la ba-

C'est bien cela, dit Henri, c'est cette bagne que j'ai remise moi-même à la supérieure... Ma sœur!... menacée d'un danger... de la Cointe. mort peut-être !... Baptistin, cours, pépare deux chevaux, prends tes pistolets, j'ai les miens, tu viendras avec moi.

Il est trop tard, peut-être, Mon Dien ! dit le vieillard !...

Mon père, répondit Henri, l'éclair va moins vite que je n'irai à Orange.

Moi anssi ... dit le vieillard. Un cheval des armes... Cet homme avec ses paroles de malédiction... de vengeance, m'épouvante.

Y pensez-vous, mon père?

J'ai de la force, Henri.

Mon père !... mon père !... vos forces trahiraient votre courage.

Mais songes-y, mon fils, jusqu'à ton retour je ne vivrais pas !... Il me semblerait voir ma fille morte... assassince... Et tor... toi aussi Partout où sera dame Ursule. Elle a recueilli veux partir.

ros membres tremblent... vos jones sont páles... vos yeux se ferment.... En esset le vicild'un mort se renversait en arrière.

Tu as raison, Henri, murmura le mar- Petit-Pierre. quis de Savernay d'une voix éteinte. Pars ...

Petit-Pierre était tonjours dans la chambre. Baptistin entra, portant le manteau du comte de Savernay, ainsi qu'un long conteau de tuer avant qu'on entre dans sa chambre. phasse. Les chevaux sont prêts, monsieur le

Partons... partons !... dit le jeune homme après avoir serré les deux mains de son père et l'avoir embrassé.

Connaissez-vous la route de traverse? dit Pierre.

Eh bien! donnez-moi un cheval, je vons y conduira i. Mais tu es épuise de fatigue, pauvre enfant,

ine si longue route... Q'importe... je connais des chemins que vous ne connaissez point et qui empêcheront

que nul vous voie. te... Ton nom?

Putit-Pierre.

WJe ne l'oublierai pas. Où te retrouverai-je ? Henri... Je veux partir... entends-tu bien ? je l'orphelin, l'orphelin ne la quittera jamais. Quelque chose me dit qu'une femme à besoin Mon père !... mon père !... voyez comme | du bras d'un homme pour la protéger. Et je serai un homme bientôt.

Partons vite, dit Henri d'une voix comprilard s'affaissait, et sa tête plus livide que celle mée. Dans deux jours, mon père, je serni de quelque chose qui m'inquiète, on parle d'arretour ... Et le comte sortit avec Baptistin et restation.

A l'entrée du corridor il trouva un homme

mande une personne qui s'appelle Jean le Col- soit en aide. Puis le vieillard tomba lourde- Cet homme était le compagnon de Baptistin, l'aquelle perçait une mance d'autorité; je vous donc, mes sœurs ? dit-elle d'une voix ferme servitent aussi dévoué que lui ; il s'appelait disais que l'on parlait d'arrestation, voilà tout Crépeaux. Mon père est seul, Crépeaux, lui dit ce que je sais. Je viens d'envoyer au mar le jeune homme; tu sais que tu dois te faire

Je le sais, monsieur le comte, répondit tranquillement celui-ci en s'inclinant.

Quelques instants après, on entendit le galop des trois chevaux, dont le bruit s'affaiblit pen à peu, puis s'éteignit entièrement.

Dieu les protège, dit tout bas le vieux gentilhomme en joignant les mains. Pendant que le fils du marquis de Savernay courait vers Oran ge, de terribles scènes se passaient au convent i vous mettrai entre les mains de votre père. de Notre-Dame de Bon Secours.

Ma chère enfant, avait dit la supérieure en venx pas vous effrayer par des craintes exagérées, mais cene responsabilité si grandequi pèse sur moi, m'épouvante à chaque instant. Vous Eh bien! viens donc, cher ensunt ; j'accep- le savez, votre père porte un de ces noms auxquels les révolutionnaires ne pardonnent | bandonne jamais ceux qui croient en lui... pas ; de vagues bruits sont venus jusqu'à moi dans cette humble retraite.

Mon père court quelque danger! s'écria Jeanne remplie d'épouvante... il est mort pent-être !..

Calmez votre effroi, chère enfant, je n'ai pas de si cruelles nouvelles à vous dire. C'est cœur. de vous qu'il s'agit. Il se passe dans la ville

D'arrestation! interrompit la jenne fille. Econtez-moi jusqu'an bout, reprit la mère sauve... Jeanne. Que Dien te bénisse, et te qui étuit appuyé contre le mur et attendait. Ursule d'une voix douce et calme, mais dans nité de sa figure austère et digne : Qu'y a-t-il

quis de Savernay un exprès afin de l'avertir de mes craintes et du désir que j'aurais de vous savoir près de lui. Après demain au plus tard il viendra vous chercher; mais en attendant pour prézenir jusqu'au moindre danger, j'ai pensé qu'il était plus prudent de vous confier i la garde d'une femme qui a toute ma confiance et toute mon estime. Préparez-vous done à partir et fiez-vons à moi pour ce qui

La jeune fille ent bien voulu faire quelques questions, mais telle était l'autorité sans conn'osa pas prononcer une scule parole etqu'elle qu'ils veulent arrêter!... inclina la tête.

La mère Ursule lui prit la main et l'attira tendrement à elle : Ayez foi en Dieu, il n'a-

Soudain il se sit dans l'intérieur du couvent, l'ordinaire si calme et si silencieux, un bruit inaccontume de pas et devoix confuses; malgré elle, la mère Ursule trèsaillit, et la joune fille hommes que je suis prévenue de leur arrivée devenue tout-a-coup pale et immobile, écouta ce mouvement étrange qui venait la glacer au mome aux ordres de la commune. Vous, ma

Au même instant, la sœur tourière et une sour converse entrèrent le visage décomposé, et tremblant de tous leurs mem- il n'y a pas un instant à perdre : Vions, Jean-

La supérieure avait retrouvé toute la séré- tion du ciel.

et sans trace d'emotion.

Il y a, madame la supérieure, qu'une troupe de soldats armés, est à la porte du convent avec deux hommes qui out de grandes écharnes tricolores...

Et que veulent ces hommes ? le leur avez vons demandé ?

Bien certainement, s'écria la pauvre femme; je leur ai parlé par le guichet, et pour toute réponse on m'a dit d'une voix rude : Au nom de la commune, ouvrez! Ils avaient l'air bien mépeut assurer votre repos jusqu'au jour où je chants... j'ai dit que j'allais vous prévenir et me voilà.

Sanvez-moi !... sanvez-moi ! s'écria Jeanne en serrant dans ses deux bras la poitriné de prenant à part Mile. Jeanne de Savernay, je ne trôle de la supérieure sur le couvent, qu'elle la supérieure... C'est moi qu'ils cherchent et

C'est dans les moments de dangers imminents, d'épouvante générale, que les fortes natures retrouvent leur énorgie, leur calme et retrempent leur courage, là où les autres faillissent et chancellent.

Allez de suite, ma sœur, reprit la supéricure en s'adressant à la tourière, dire à ces et que je vais m'empresser de me rendre moisœur, continua-t-elle en s'adressant à la sœur converse, réunissez toute la communauté dans la salle de récréation d'hiver. Allez vite!... ne, viens, mon ensant; aics soi en la protec-(A continuer.)